

## Présentation du résumé statistique

Le résumé statistique présente un ensemble de données synthétiques sur cinq thèmes principaux : population, logement, revenus, emploi-chômage, établissements.

Cette fiche est éditable aux échelons géographiques suivants :

- commune, arrondissement municipal pour Paris, Lyon et Marseille, canton ou ville, département, région, France de province (sans l'Île de France), France métropolitaine, France (métropole et DOM) ;
- territoires des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) parfois encore désignés groupements de communes à fiscalité propre (GFP) ;
- unité urbaine 2010, aire urbaine 2010 ;
- zone d'emploi 2010.

Les données sont issues des statistiques d'état civil, des recensements de la population de 1999 et de 2008, des statistiques par commune sur le revenu des personnes physiques, des revenus fiscaux des ménages (disponibles uniquement sur zone standard de métropole d'au moins 50 ménages), des statistiques du marché du travail et du système d'information CLAP (Connaissance localisée de l'appareil productif).

Pour des échelons géographiques tels que les zones d'emploi, les départements et les régions, le résumé statistique intègre des données provenant de sources complémentaires : estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier, estimations d'emploi, taux de chômage trimestriels.

Pour obtenir ces données pour un territoire **personnalisé**, différent des territoires retenus pour le résumé statistique, contacter l'Insee dans votre région.

## Définitions

Les données rassemblées dans le résumé statistique font référence à des concepts qui sont définis ci-après, dans les mêmes termes que ceux du site <http://www.insee.fr/fr/methodes/>.

Pour davantage d'information méthodologique sur les données du recensement de la population de 2008, il est conseillé de consulter les fiches "**Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement**" du menu « Documentation et géographie », rubrique « Comprendre les concepts » du site <http://www.recensement.insee.fr/>

Cette rubrique présente les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traite de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elle précise en particulier les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

## Population

Les chiffres de population présentés correspondent à l'ensemble des personnes dont la résidence habituelle se situe sur le territoire considéré. La population de ce territoire comprend :

- la population des résidences principales (ou population des ménages) ;
- la population des personnes vivant en communauté ;
- la population des habitations mobiles, les sans-abri et les marinières rattachés au territoire.

Depuis 2004, elle correspond, pour un territoire défini par un zonage administratif, à la population municipale de ce territoire, aux questions d'arrondis près. Le concept de population municipale est défini par le décret n° 2003-485 publié au Journal officiel du 8 juin 2003, relatif au recensement de la population.

Remarque(s) :

*depuis 2004, avec le recensement rénové, le concept de population est légèrement modifié. Les élèves et étudiants majeurs en internat et les militaires vivant en caserne tout en ayant une résidence personnelle sont désormais comptés dans la population des communautés de la commune de leur établissement ; auparavant, ils étaient rattachés à leur résidence familiale donc comptés dans la population des ménages de la commune de leur résidence familiale ; cela peut avoir deux types de conséquences :*

- *au plan local, notamment dans les communes sièges de tels établissements, cela peut expliquer une partie de l'évolution de la population ; au niveau national, cela n'a aucune incidence sur le chiffre de la population statistique ;*
- *cela entraîne un transfert de la population des ménages vers la population des communautés mais dont l'impact est, sauf exceptions locales, de second ordre car les effectifs concernés sont faibles.*

## Solde naturel

Le solde naturel (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Les mots "excédent" ou "accroissement" sont justifiés par le fait qu'en général le nombre de naissances est supérieur à celui des décès ; mais l'inverse peut se produire, l'excédent naturel est alors négatif.

Le taux d'excédent naturel pendant une période est le rapport de l'excédent naturel à la population moyenne de cette période. Il est aussi égal à la différence entre le taux de natalité et le taux de mortalité.

## Solde apparent des entrées sorties

Le solde apparent des entrées sorties est la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Comme pour les recensements de 1968 et 1999, un ajustement a été introduit pour faire coïncider la variation de la population observée entre les deux recensements et la variation de population déduite du solde naturel et du solde migratoire.

Aucune information ne permet de répartir cet ajustement ni entre les territoires ni entre les sous-populations. En conséquence, pour un territoire donné (par exemple, une région), le solde « effectif » des migrations entre 1999 et 2008 ne pouvant être séparé de la part d'ajustement imputable à ce territoire, on introduit la notion de « solde apparent des entrées sorties » qui regroupe les deux.

## Ménage

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles (les marinières, les sans-abri) et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

*Remarque :*

*depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat sont recensés au lieu où est situé l'internat contrairement au recensement de 1999 où ils étaient comptabilisés au lieu de résidence de leurs parents ; les militaires vivant en caserne sans leur famille, les personnes majeures logées dans des établissements militaires (hors enseignement) et ayant une résidence personnelle ne sont plus comptabilisées dans la commune de résidence personnelle (comme au recensement de 1999) mais dans la commune de l'établissement militaire. Ce changement conduit à dénombrer plus de familles monoparentales.*

## Estimations de population au 1<sup>er</sup> janvier

Entre deux recensements, ou en attendant que les données annuelles du recensement soient disponibles, le niveau de la population et sa répartition par sexe et âge, sont estimés à partir des résultats du dernier recensement disponible, des statistiques d'état civil sur les naissances et les décès, et des statistiques administratives sur les flux migratoires.

Lorsque les résultats d'un nouveau recensement sont disponibles, les estimations déjà réalisées sont révisées pour en tenir compte, ainsi en janvier de l'année n sont publiées les estimations de population nationales, régionales et départementales relatives au 1er janvier de l'année n-3 révisées et définitives, calées sur les derniers résultats disponibles du recensement.

Ces estimations de population sont notamment utilisées pour le calcul des différents indicateurs démographiques : taux de natalité, taux de mortalité, indicateur conjoncturel de fécondité, quotients de mortalité, espérance de vie.

## Naissances domiciliées

Les statistiques sur les naissances, issues des déclarations à l'état civil, portent sur les naissances d'enfants nés vivants y compris les jugements déclaratifs de naissance.

Les naissances sont comptabilisées au lieu de résidence de la mère.

## Décès domiciliés

Les statistiques sur les décès sont issues des déclarations à l'état civil y compris les jugements déclaratifs de décès. Les décès sont comptabilisés au lieu de résidence du défunt.

## Logement

Un logement, ou logement ordinaire, est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...) ;
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local. Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, logements occasionnels, résidences secondaires, logements vacants.

Les locaux utilisés pour l'habitation par les personnes qui résident au sein des communautés ou dans des habitations mobiles ne sont pas considérés comme des logements.

## Catégorie de logement

Les logements sont répartis en quatre catégories :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes, qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages ;
- les logements occasionnels : logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille) ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques ;
- les logements vacants : logements inoccupés se trouvant dans l'un des cas suivants :
  - proposé à la vente, à la location,
  - déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation,
  - en attente de règlement de succession,
  - conservé par un employeur pour un usage futur au profit d'un de ses employés,
  - gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (exemple : un logement très vétuste, ...).

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir ; c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

## Résidence principale

Une résidence principale est un logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

## Statut d'occupation

Le statut d'occupation du logement définit les situations juridiques des ménages concernant l'occupation de leur résidence principale. On distingue trois statuts principaux :

- le statut de propriétaire s'applique aux ménages propriétaires, copropriétaires et accédant à la propriété ;
- le statut de locataire ou sous-locataire s'applique aux ménages acquittant un loyer, quel que soit le type de logement qu'ils occupent (logement loué vide ou loué meublé, chambre d'hôtel s'il s'agit de la résidence principale du ménage) ;
- le statut de logé gratuitement s'applique aux ménages qui ne sont pas propriétaires de leur logement et qui ne paient pas de loyer (exemple : personnes logées gratuitement chez des parents, des amis, leur employeur, ...).

*Remarque :*

*depuis 2004, avec le recensement rénové, les ménages usufruitiers de leur résidence principale (suite à une donation-partage par exemple) sont considérés comme propriétaires. Ils étaient considérés comme logés gratuitement dans les recensements précédents.*

## Revenu net déclaré

Le revenu net déclaré ou revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus-values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu avant déductions, exonérations et abattements accordés par la législation fiscale en vigueur.

*Remarque :*

*lorsque le niveau géographique observé a moins de 11 foyers fiscaux imposés et /ou a un contribuable qui à lui seul représente 85 % de l'impôt cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique ;*

*cet indicateur n'est pas disponible lorsqu'il est obtenu par agrégation de plusieurs niveaux géographiques dont au moins un d'entre eux est sous secret ou lorsqu'il s'agit d'une commune rétablie.*

## Foyer fiscal

Le terme « *foyer fiscal* » désigne l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus.

Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux.

Le nombre de foyers fiscaux indique le nombre de déclarations d'impôt sur le revenu déposées par l'ensemble des foyers fiscaux imposables et non imposables.

*Remarque :*

*lorsque le niveau géographique observé a moins de 11 foyers fiscaux imposés et /ou a un contribuable qui à lui seul représente 85 % de l'impôt cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique ;*

*cet indicateur n'est pas disponible lorsqu'il est obtenu par agrégation de plusieurs niveaux géographiques dont au moins un d'entre eux est sous secret ou lorsqu'il s'agit d'une commune rétablie.*

## Foyers fiscaux imposables

Foyers fiscaux ayant un impôt à acquitter ou qui ne bénéficient pas d'un remboursement total des crédits d'impôts dont ils disposent.

## Médiane

Moyenne et médiane sont deux indicateurs résumés de la distribution d'une variable quantitative (salaire, patrimoine, taille, valeur ajoutée...).

La médiane est la valeur qui partage la population en deux parties de même effectif lorsque l'on trie celle-ci par valeurs ordonnées de la variable considérée. Il y a donc autant d'unités dont la valeur de la variable est inférieure à la médiane que d'unités pour lesquelles elle est supérieure.

Par exemple, le salaire médian est tel que la moitié des salariés gagnent moins et que l'autre moitié gagne plus que la valeur de ce salaire médian.

*Remarques :*

*lorsque le niveau géographique observé a moins de 50 ménages au recensement de 2006, cet indicateur est soumis aux règles du secret statistique ;*

*la médiane n'est pas disponible pour les niveaux : France, Guadeloupe, Guyane.*

## Unité de consommation

C'est un système de pondération qui attribue un coefficient à chaque membre du ménage pour permettre la comparaison des niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes.

Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

## Emploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

*Remarque : depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.*

## Lieu de travail

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle. Cette zone géographique peut détailler les zonages administratifs standards ou décrire les territoires en géographie urbaine (rural/urbain).

Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulancier" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

## Catégorie de demandeurs d'emploi

Les arrêtés du 5 février 1992 et du 5 mai 1995 ont défini huit catégories de demandeurs d'emploi qui sont toujours utilisés pour la gestion administrative. Pour établir les statistiques des demandeurs d'emploi, cinq nouvelles catégories ont été définies et sont utilisées à partir de mars 2009.

Catégorie A	Actes positifs de recherche d'emploi	Sans emploi	Dans la fiche Résumé statistique sont retenues la catégorie ABC et la catégorie A
Catégorie B		En activité réduite courte	
Catégorie C		En activité réduite longue	
Catégorie D	Sans acte positif de recherche d'emploi	Sans emploi	
Catégorie E		En emploi	

## Demandeurs d'emploi en fin de mois

Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

À partir de 2009, on considère :

- les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (catégorie ABC) ;
- les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sans emploi (catégorie A) qui correspondent aux demandeurs d'emploi des catégories administratives 1, 2, 3 hors activité réduite considérées jusqu'en 2008.

## Pôle Emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des ASSEDIC qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008, relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

## Taux d'activité

Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante. Il peut être calculé pour une classe d'individus (femmes de 25 à 29 ans par exemple).

## Taux de chômage

Le taux de chômage d'une classe d'individus est le rapport entre le nombre de chômeurs de cette classe et le nombre d'actifs de la classe (actifs ayant un emploi et chômeurs).

Remarques :

*Au sens du recensement, est chômeur toute personne de 15 ans ou plus qui s'est déclarée « chômeur » (indépendamment d'une éventuelle inscription auprès du pôle Emploi), sauf si elle a déclaré explicitement par ailleurs ne pas rechercher de travail.*

*La définition du chômage au sens du recensement diffère de celles du Bureau international du travail (BIT) et de Pôle emploi ; le chômage au recensement est plus élevé que le chômage au sens du BIT, car les personnes inactives ont parfois tendance à se déclarer au chômage alors qu'elles ne répondent pas à tous les critères du BIT ; il est conseillé de raisonner en structure ou en positionnement relatif, aussi bien à une date donnée qu'en évolution.*

## Taux de chômage localisés

Ces taux sont estimés en moyenne sur le trimestre pour les régions, les départements et les zones d'emploi de métropole selon une méthodologie synthétisant les informations de l'enquête emploi pour le niveau national et de Pôle Emploi pour la répartition géographique. Les données sont corrigées des variations saisonnières.

Ces taux sont cohérents avec le taux de chômage national officiel dit au sens du BIT.

## Estimations d'emploi

C'est une opération visant à appréhender la couverture de l'emploi total (salarié et non-salarié) selon les secteurs d'activités et selon la localisation géographique, tout en assurant une cohérence entre les différents niveaux d'agrégation.

A partir de 2009, cette opération s'effectue avec le dispositif ESTEL qui s'affranchit complètement des données des recensements de la population. ESTEL intègre des méthodes et des traitements homogénéisés pour estimer un nombre de personnes en emploi au 31 décembre de chaque année, concept d'emploi proche de celui du BIT qui confère à l'estimation précision et stabilité dans le temps.

L'estimation est réalisée à partir d'un nombre réduit de sources administratives utilisées en niveau dont la qualité a été améliorée : Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS grand format), fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Ces améliorations permettent de prendre en compte les catégories de travailleurs, la multi-activité et la double localisation lieu de travail - lieu de résidence.

Les données 2010 diffusées aux niveaux des départements et des régions sont provisoires. Les données 2009 diffusées au niveau des zones d'emploi sont définitives.

## Établissement

L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée mais juridiquement dépendante de l'entreprise. L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

*Remarque : la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises.*

## Secteur d'activité

Un secteur regroupe des entreprises de fabrication, de commerce ou de service qui ont la même activité principale, au regard de la nomenclature d'activités économiques considérée (regroupement de référence en 5 grands secteurs à partir de la nomenclature agrégée NA 2008 rév.2).

L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires qui relèveraient d'autres items de la nomenclature que celui du secteur considéré. Au contraire, une branche regroupe des unités de production homogènes.

## CLAP (Connaissance locale de l'appareil productif)

C'est un système d'information alimenté par différentes sources dont l'objectif est de fournir des statistiques localisées au lieu de travail jusqu'au niveau communal, sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Le référentiel d'entreprises et d'établissements est constitué à partir du Répertoire national des entreprises et des établissements (Sirène).

Les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation :

- des DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales) ;
- des bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) ;
- des données de la mutualité sociale agricole (MSA) en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture (à compter des données relatives à l'exercice 2007).
- du système d'information sur les agents de l'État.

*Remarque : les données relatives à une année concernent les entreprises et des établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique dans l'année considérée, qu'ils soient employeurs ou non.*

## Signes conventionnels utilisés

<b>nd</b>	Résultat non disponible
<b>c</b>	Résultat confidentiel par application des règles sur le secret statistique
<b>///</b>	Absence de résultat due à la nature des choses.

## Base de Chiffres clés

Toutes les données figurant dans la fiche se retrouvent dans une base de données accessible par le lien « Bases chiffres clés » de la rubrique « Données locales/Chiffres clés sur un territoire ». Ainsi, l'internaute désireux d'obtenir des données pour un nombre important de zones, souhaitant les agréger ou les cartographier sur son propre zonage, peut télécharger les bases correspondant à ses centres d'intérêt.

Le fichier base-cc-resume-stat-10 est la [dernière base en ligne](#).